



## BRÈVES ÉCONOMIQUES

## DE SUISSE ET DU LIECHTENSTEIN

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE

DE BERNE

N° 45 – 14 janvier 2022

### Faits marquants

- Réduction des durées d'isolement des cas positifs et de la quarantaine pour les cas contact à 5 jours.
- Ouverture du processus législatif pour une mise en œuvre de l'accord de l'OCDE et du G20 sur l'imposition minimale des multinationales au 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- Projet d'accord entre la Suisse et le Québec en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles.

### LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 13/01	Var. vs 06/01
EUR/CHF	1,0466	+0,78%
USD/CHF	0,9125	-0,67%
SMI	12 620.44	-1,33%
Taux 10a	0,01	+4pb

### Covid-19

#### Situation sanitaire Suisse et Liechtenstein, 14 janvier à 13h :

	Cas confirmés source OFSP*	Décès source OFSP
Lundi 10 janvier	1 594 861	12 103
Mardi 11 janvier	1 625 084	12 112
Mercredi 12 janvier	1 651 063	12 119
Jeudi 13 janvier	1 666 355	12 125

\*Office fédéral de la santé publique

**Règles de quarantaine :** Le Conseil fédéral a décidé la réduction à partir du 13 janvier de la durée d'isolement à 5 jours pour les personnes testées positives, dès lors qu'elles ne présenteraient plus de symptôme depuis 48h. La durée de quarantaine des personnes cas contact faisant ménage commun ou ayant eu un contact étroit avec une personne testée positive est désormais également limitée à 5 jours. Les personnes cas contact vaccinées ou guéries depuis moins de 4 mois sont exemptées de quarantaine. Cet assouplissement des règles a été unanimement salué par les associations patronales.

**Restrictions sanitaires :** Le Conseil fédéral a acté la prorogation jusqu'au 31 mars 2022 des mesures mises en place le 17 décembre dernier (règle des 2G à l'intérieur de certains établissements, limitation du nombre de personnes pour les rencontres privées et obligation du télétravail). L'obligation de port du masque a également été renforcée. En cas de détérioration de la situation hospitalière, le Conseil fédéral suisse pourrait adopter des mesures plus strictes (fermetures d'établissements, restrictions d'accueil pour les grandes manifestations).

Parallèlement, la durée de validité des certificats Covid de vaccination et de guérison a été réduite afin de maintenir leur reconnaissance par l'Union européenne. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> février 2022, la validité de ces certificats passera de 365 jours à 270 jours.

**Produits thérapeutiques :** Novartis et Molecular Partners accélèrent la production d'un antiviral aux résultats prometteurs, l'ensovibep. Réduisant fortement la charge virale du Covid-19 et limitant les hospitalisations, la molécule serait également efficace contre les différents variants du virus.

**Soutien économique :** Selon Gastrosuisse, la fédération nationale de l'hôtellerie et de la restauration, près de 70 % des restaurants et bars seraient aujourd'hui déficitaires. La situation se serait particulièrement dégradée après l'introduction du certificat obligatoire et de la règle des 2G, qui expliqueraient une nette baisse de la fréquentation. La fédération a sollicité les autorités pour obtenir un nouveau soutien financier rétroactif.

## Economie

**Fiscalité internationale :** Lors de sa séance du 12 janvier 2022, le Conseil fédéral a décidé de mettre en œuvre la réforme de la fiscalité des multinationales (imposition minimale de 15% des entreprises internationales dont le chiffre d'affaires dépasse 750 M EUR) convenue sous l'égide de l'OCDE et du G20, au moyen d'une révision de la Constitution. Sur la base de cette modification, une ordonnance transitoire devra garantir l'entrée en vigueur de l'imposition minimale le 1<sup>er</sup> janvier 2024. La loi correspondante sera adoptée ultérieurement par la procédure législative ordinaire, et viendra remplacer l'ordonnance.

## Secteur financier

**Monnaie numérique de banque centrale :** La Banque nationale suisse (BNS) poursuit ses expérimentations en matière de monnaie numérique de banque centrale (MNBC). Selon des tests effectués début décembre, des actifs financiers représentés sous forme de jetons numériques ont pu être échangés entre des banques commerciales et la BNS, tout en employant les systèmes d'échange actuels. Il s'agit de la deuxième étape du projet Helvetia, une étude de faisabilité d'un «e-franc» réservé aux institutions financières.

## Secteurs non financiers

**Coopération transfrontalière - Transport :** La Suisse entend profiter de sa double présidence de la Convention alpine et du Processus de Zurich pour convaincre ses voisins de la nécessité d'établir une nouvelle stratégie de transport de fret et de voyageurs plus respectueuse du climat. La Suisse orchestre à cet effet l'élaboration d'un plan d'action commun d'ici la prochaine conférence prévue cet automne à Brigue (Valais). Ce plan doit notamment favoriser le report modal de la route au rail et définir les nouveaux instruments et technologies à favoriser pour améliorer la durabilité de la mobilité transalpine.

**Energie :** Confrontée à d'importants défis énergétiques sur son territoire national, la Suisse compte des entreprises très actives à l'étranger dans le secteur des énergies renouvelables. L'association pour la promotion de l'énergie éolienne Suisse Eole relève ainsi que sur la période 2016 - 2020, les watts produits à l'étranger par des entreprises suisses ont augmenté de +70 % - soit dix fois plus que la hausse relevée sur le marché domestique (+7 %). A titre d'exemple, l'entreprise publique zurichoise EWZ prévoit, dans le cadre de sa stratégie 2012-2050, jusqu'à 100 M CHF d'investissements annuels à l'étranger. Cette tendance à l'investissement hors-frontières se vérifie aussi pour d'autres cantons : les services industriels des villes de Genève, de Lausanne ou encore de Bienne sont ainsi très actifs en France et en Italie à travers le conglomérat Swisspower, qui y a récemment acquis plusieurs parcs éoliens (127 machines début 2022), installations photovoltaïques et centrales hydroélectriques.

**Construction :** Le leader mondial des matériaux et des solutions de construction Holcim a annoncé cette semaine l'acquisition du fabricant français d'enduits de façades PRB, pour un montant non dévoilé. L'entreprise française, spécialisée dans les systèmes de toitures et la fabrication de produits d'isolation et de rénovation, emploie plus de 700 personnes pour un chiffre d'affaires net estimé à 340 M € en 2022.

**Reconnaissance des diplômes :** La Suisse et le Québec entendent conclure un accord sur la reconnaissance des qualifications professionnelles d'ici l'été 2022. Il s'agit du premier accord de ce type à être négocié avec un territoire extra-européen. Ce dispositif de reconnaissance mutuelle des diplômes porterait sur cinq professions (les assistants sociaux, les hygiénistes dentaires, les techniciens dentistes, les techniciens en radiologie médicale et les sages-femmes) avant d'être possiblement élargi à de nouvelles filières. Cet accord permettrait ainsi aux établissements de formation suisses de renforcer leur visibilité et leur attractivité à l'échelle internationale.

La Direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.  
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : [www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)



Responsable de la publication :  
Rédacteurs :

Gilles BORDES  
Mathilde HEITZ, Pierre-Antoine CADORET

Pour s'abonner :

[berne@dgtresor.gouv.fr](mailto:berne@dgtresor.gouv.fr)

*Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.*  
Crédits visuel : Pixabay